Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Bureau de la protection civile du Québec

Rapport annuel 1985-1986

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par
le Bureau de la protection civile du Québec

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec

Dépôt légal — 4e trimestre 1986
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-08821-6
ISSN 0714-7805

© Gouvernement du Québec

Monsieur Pierre Lorrain
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous transmettre le rapport des activités du Bureau de la protection civile du Québec pour l'année 1985-1986.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'hommage de mon profond respect.

Le ministre des Approvisionnements
et Services,

Gilles Rocheleau

Québec, décembre 1986

Monsieur Gilles Rocheleau
Ministre des Approvisionnements et Services
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport annuel du Bureau de la protection civile du Québec pour la période du 1er avril 1985 au 31 mars 1986.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le directeur général,

Michel Lambert

Québec, décembre 1986

Table des matières

Chapitre 1
Informations générales 9

1.1 Nature et fonctions du Bureau de la protection civile du Québec 9

1.2 Organigramme du Bureau de la protection civile du Québec 10

1.3 Personnel de direction 11

1.3.1 Cabinet du ministre 11

1.3.2 Quartier général 11

1.3.3 Directions régionales 11

Chapitre 2
Direction des opérations 13

2.1 Mandat 13

2.2 Réalisations 13

2.2.1 Planification municipale 13

2.2.1.1 Production de plans de mesures d'urgence municipales 13

2.2.1.2 Révision annuelle des plans de mesures d'urgence municipales 13

2.2.2 Planification régionale 14

2.2.3 Planification industrielle 14

2.3 Formation 14

2.3.1 Cours de formation 14

2.3.2 Exercices, simulations 14

2.4 Utilisation de ressources spécialisées — bénévoles 15

2.5 Travaux conjoints 15

2.6 Opérations dignes de mention 15

2.6.1 Tableau des interventions du 1er avril 1985 au 31 mars 1986 16

2.7 Autres activités 18

Chapitre 3
Secrétariat et Direction de l'administration 19

3.1 Mandat 19

3.2 Secteurs d'activités 19

3.2.1 Télécommunications 19

3.2.2 Communications 19

3.2.3 Contentieux 20

3.2.4 Programmes d'assistance financière 20

3.2.4.1 Ventilation des crédits versés au 31 mars 1986 20

3.2.4.2 Répartition de l'aide financière versée par type de bénéficiaire au 31 mars 1986 21

3.3 Budget 21

3.4 Effectifs 21

Chapitre 4
Direction de la recherche, du développement et de la formation 23

4.1 Mandat 23

4.2 Service de la recherche et du développement 23

4.2.1 Rôle 23

4.2.2 Réalisations 23

4.3 Service de la formation 23

4.3.1 Rôle 23

4.3.2 Réalisations 23

4.3.2.1 Cours provinciaux 24

4.3.2.2 Développement des ressources humaines 24

4.3.2.3 Cours fédéraux 24

Chapitre 5
Orientations du Bureau de la protection civile du Québec pour l'année 1986-1987 25

Chapitre 1
Informations générales

1.1 Nature et fonctions du Bureau de la protection civile du Québec

Le Bureau de la protection civile du Québec a été créé par la Loi sur la protection des personnes et des biens en cas de sinistre qui est entrée en vigueur le 1er septembre 1980. Cette loi remplace la Loi sur la protection civile.

Selon cette loi, le Bureau est chargé d'élaborer et de proposer au Gouvernement une politique de prévention des sinistres et de mesures d'urgence à prendre en cas de sinistre, de mettre en oeuvre cette politique et d'en coordonner l'exécution. Le Bureau doit aussi, en collaboration avec les ministères du Gouvernement, ses organismes, les corporations municipales et toute autre personne, préparer des plans locaux, régionaux et un plan national qui prévoiront les moyens de prévention des sinistres, ainsi que les moyens d'intervention lors d'un sinistre pour préserver la vie des personnes, leur porter secours, sauvegarder des biens ou pour atténuer les effets du sinistre ou remédier à des pertes. Le Bureau a également pour fonction de fournir son assistance lors de sinistre et d'administrer, le cas échéant, les programmes d'assistance financière.

Par ailleurs, le Bureau, même en l'absence d'un sinistre ou d'un décret d'état d'urgence, peut porter secours à toute personne dont la vie est en péril en lui apportant l'aide physique nécessaire et immédiate que les circonstances justifient.

En outre, la loi prévoit que le Gouvernement peut, pour une période qu'il indique mais qui ne peut excéder trente (30) jours, décréter l'état d'urgence en cas de sinistre dans l'ensemble ou dans une partie du territoire du Québec; elle prévoit également le dépôt d'un tel décret à l'Assemblée nationale. La loi confie ce pouvoir au ministre des Approvisionnements et Services pour une période d'au plus deux (2) jours.

La loi prévoit aussi certains effets qui résultent du décret d'état d'urgence, tels les pouvoirs d'intervention du ministre ou du directeur général du Bureau, les immunités accordées aux personnes qui participent à un programme de prévention des sinistres et de mesures d'urgence ou qui apportent leur aide et leur concours, ainsi que la manière de mettre fin à un tel état. De plus, la création d'un fonds d'aide aux personnes sinistrées, chargé de recueillir les dons du public et de les distribuer aux personnes qui subissent, soit au Québec, soit ailleurs, un préjudice en raison d'un sinistre, a été mis sur pied.

Pour l'accomplissement de ses fonctions, le Bureau de la protection civile du Québec effectue des enquêtes et des études sur les risques de sinistres et sur les moyens de les prévenir, en inventoriant, dans chaque cas, les mesures d'urgence à prendre et les ressources disponibles.

En plus de veiller au recrutement des personnes pouvant assister bénévolement la population en cas de sinistre, le Bureau élabore et organise des cours de formation en matière de mesures d'urgence, ou approuve ceux qui sont dispensés par les organismes gouvernementaux, les municipalités ou toute autre personne pour qui un plan a été requis.

Enfin, l'information à la population sur les mesures d'urgence à prendre lors d'un sinistre et sur les programmes d'assistance financière fait également partie des activités du Bureau de la protection civile du Québec.

1.2 Organigramme du Bureau de la protection civile du Québec

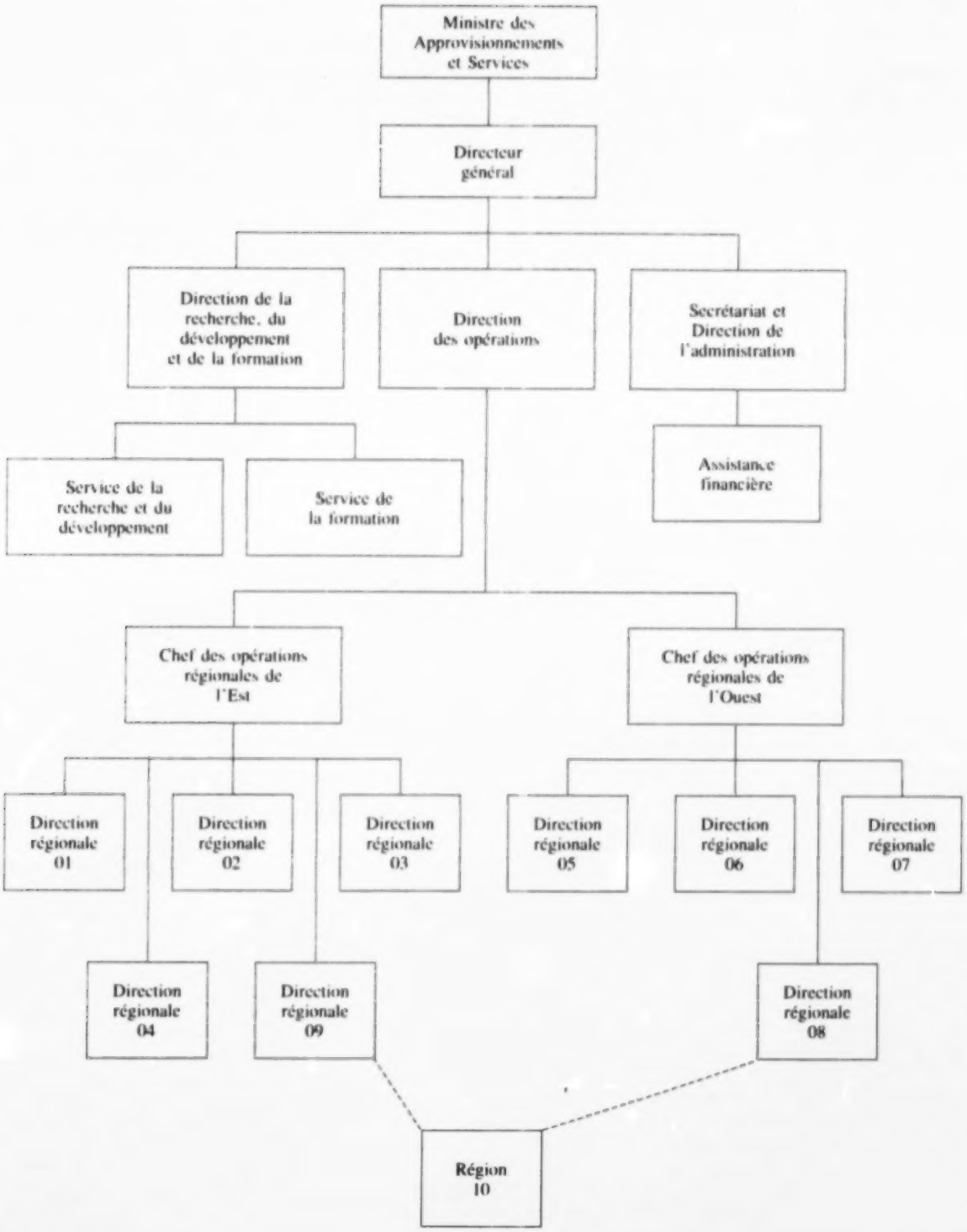

1.3 Personnel de direction

1.3.1 Cabinet du ministre

Ministre des Approvisionnements et Services
Gilles Rocheleau

1.3.2 Quartier général

Directeur général
Michel Lambert

Secrétaire et directeur de l'administration
Roland Gosselin

Directeur des opérations
Pierre Brien

- Chef des opérations régionales de l'Est
  Bernard Boucher
- Chef des opérations régionales de l'Ouest
  vacant

Directeur de la recherche, du développement et de la formation
Denis Jacques

- Chef du Service de la formation
  Jean-Paul Morin
- Chef du Service de la recherche et du développement
  Alain Lauzier

1.3.3 Directions régionales

01 Bas-Saint-Laurent - Gaspésie
Jacques Vaillancourt

02 Saguenay - Lac-Saint-Jean
Guy Ouellet

03 Québec
Marc Lavallée

04 Trois-Rivières
Paul Chevrette

05 Estrie
Paul-Émile Tremblay

06 Montréal
Georges-C. Gouin

07 Outaouais
André Roger

08 Abitibi - Témiscamingue
Michel-L. Rowan

09 Côte-Nord
Réjean Dumais

10 Nouveau-Québec[1]

---

1 Le territoire du Nouveau-Québec est déservi par les régions 08 et 09.

Chapitre 2
Direction des opérations

2.1 Mandat

Cette unité administrative a la responsabilité des opérations et interventions nécessaires à l'application de la Loi sur la protection des personnes et des biens en cas de sinistre.

De par son mandat, la Direction des opérations est, de façon constante, à la recherche d'informations nécessaires aux études de vulnérabilité, identifiant ainsi des risques tant au niveau régional que municipal.

Cette direction exerce également un rôle conseil à l'égard des diverses clientèles dans le cadre de la mise en application des programmes de prévention des sinistres, lors de l'élaboration de plans d'urgence et dans la composition des organisations de mesures d'urgence. De plus, selon les besoins identifiés, cette unité administrative applique les programmes de formation arrêtés par le Bureau et devant être dispensés en région.

Par ailleurs, elle se voit confier la responsabilité de conseiller, de concerter et de coordonner les actions des ministères et organismes impliqués lors d'un sinistres en matière de prévention et de mesures d'urgence ainsi que la gestion des ressources bénévoles.

La Direction des opérations vient en aide aux sinistrés et signale l'intérêt de l'adoption d'un décret pour un programme d'assistance financière. Enfin, elle assure une veille opérationnelle permanente en cas de sinistre.

2.2 Réalisations

2.2.1 Planification municipale

Au niveau municipal, la Direction des opérations a effectué des mises à jour, des révisions et mis sur pied de nouveaux plans de mesures d'urgence.

La Direction régionale du Nord-Ouest québécois a déjà réalisé un premier plan d'urgence pour le village de Waswanipi et a complété, par la suite, cinq (5) autres plans d'urgence des villages cris à la Baie-James.

2.2.1.1 Production de plans de mesures d'urgence municipales

Répartition de la production totale, selon les régions, du 1er avril 1977 au 31 mars 1986

Régions	01	02	03	04	05	06	07	08	09	Total
Plans	85	64	139	90	42	319	41	73	39	892
Municipalités dotées d'un plan	86	66	274	115	42	369	46	73	38	1109

Répartition de la production de nouveaux plans selon les régions, du 1er avril 1985 au 31 mars 1986

Régions	01	02	03	04	05	06	07	08	09	Total
Plans produits	0	0	3	3	0	1	0	8*	1	16

* Ce nombre inclut les six (6) villages cris.

2.2.1.2 Révision annuelle des plans de mesures d'urgence municipales

Répartition de la révision annuelle, selon les régions, du 1er avril 1985 au 31 mars 1986

Régions	01	02	03	04	05	06	07	08	09	Total
Plans révisés	1	30	7	18	0	138	7	25	3	229

2.2.2 Planification régionale

Au niveau régional, quatre (4) plans régionaux ont été complétés, ce qui porte à cinq (5) les directions régionales dotées d'un plan. La Mauricie a fait confirmer, par ses partenaires, le plan d'urgence régional; les régions du Saguenay – Lac-Saint-Jean et des Cantons-de-l'Est ont soumis aux ministères et organismes à intervention directe de leur région un projet de plan régional; la région de Montréal a retenu l'approche des municipalités régionales de comté. Au cours de l'exercice financier 1985-1986, la M.R.C. Vaudreuil-Soulanges a terminé son plan et la direction régionale 06 a entrepris des démarches pour un projet semblable dans les Laurentides. Quant aux autres régions, les directions régionales en sont à la phase de consultation auprès de leurs partenaires.

De plus, les résultats des études entreprises par Hydro-Québec sur l'état de barrages dans les régions de Manicouagan et des Outardes ont apporté des changements majeurs dans le plan Urgence-barrage relativement aux risques de rupture. La direction régionale est à réviser les plans d'urgence municipaux de ce secteur, les plans d'urgence d'Hydro-Québec et à réajuster le plan sectoriel que l'on peut qualifier de régional.

2.2.3 Planification industrielle

Au niveau de la planification industrielle, plusieurs projets ont été enclenchés au cours de l'exercice financier 1985-1986 tels que des programmes pour uniformiser les plans d'urgence des industries du complexe industriel de l'Est-de-Montréal; de Trois-Rivières et de la M.R.C. de Bécancour. De plus, un groupe de travail a été constitué à la Direction des opérations en vue d'assurer une action commune de toutes les directions régionales pour la planification industrielle et les dossiers relatifs aux matières dangereuses.

2.3 Formation

Le domaine de la formation comporte deux (2) volets principaux, soit:

— la répartition des cours de formation dispensés en région;

— les exercices et les simulations qui permettent au Bureau de valider les plans et la formation acquise par notre clientèle.

2.3.1 Cours de formation

Régions / Disciplines	01	02	03	04	05	06	07	08	09	Total
Cartes et boussoles	1	0	2	0	0	1	3	4	1	12
Opérateurs en télécommunications	0	0	1	2	0	1	2	1	0	7
Sauvetage de base	1	4	4	1	0	5	2	0	0	17
Secourisme	1	3	5	1	0	1	0	4	1	16
Décarcération	1	0	0	0	0	3	5	0	0	9
Services sociaux	0	10	5	1	0	2	0	0	2	20
(Conférence d'initiation aux mesures d'urgence)	3	0	5	13	0	0	0	0	0	21
Total										**102**

2.3.2 Exercices, simulations

Régions / Disciplines	01	02	03	04	05	06	07	08	09	Total
Cartes et boussoles	2	1	5	1	0	4	3	1	1	18
Opérateurs en télécommunications	0	0	2	2	0	13	2	1	0	20
Sauvetage de base	1	8	14	1	0	13	4	1	0	42
Services sociaux	0	0	3	0	0	0	0	0	0	3

2.3.2 Exercices, simulations (suite)

Régions / Disciplines	01	02	03	04	05	06	07	08	09	Total
Gouvernement mesures d'urgence	10	15	29	15	0	14	0	3	10	96
Décarcération	0	0	4	0	0	2	0	0	0	6
Exercice régional	0	0	0	1	0	0	0	1	0	2
Total										**187**

Chaque année, selon divers scénarios, les directions régionales procèdent à des exercices régionaux pour valider les plans d'urgence régionaux et les mécanismes existants pour l'opérationnalisation.

2.4 Utilisation de ressources spécialisées — bénévoles

Au cours de l'exercice financier 1985-1986, le Bureau a continué de mobiliser les ressources nécessaires à l'opérationnalisation de la protection civile au Québec. Ainsi, le Bureau compte maintenant quarante-cinq (45) équipes de protection civile totalisant plus de mille (1 000) bénévoles qui interviennent, entre autres, dans des opérations de décarcération automobile, recherche en forêt, sauvetage nautique, sauvetage général et secourisme.

De plus, l'utilisation de groupes spécialisés tels que les radios amateurs composés de 1 500 membres et connus sous l'appellation de R.A.Q.I., les alpinistes de la Fédération de la montagne et les spéléologues de la Société de spéléologie assurent au Bureau de la protection civile du Québec l'expertise nécessaire lors d'interventions particulières.

Le Bureau prévoit étendre son réseau pour les années à venir. D'ailleurs, chaque plan d'urgence municipal réalisé annuellement, en collaboration avec le Bureau, identifie en moyenne vingt (20) personnes bénévoles qui pourraient être associées à des mesures d'urgence.

2.5 Trauvaux conjoints

Le rôle conseil du Bureau en matière de prévention des sinistres et de l'application de mesures d'urgence s'est traduit notamment par sa participation active à divers travaux conjoints. La Direction des opérations a représenté le Bureau au sein des comités suivants:

- Groupe de travail fédéral-provincial sur le transport des matières dangereuses;
- Comité interministériel des matières dangereuses;
- ministère de l'Environnement sur l'enfouissement de déchets toxiques à LaSalle.

Le Bureau a également participé à certains projets avec divers ministères et organismes fédéraux et provinciaux tels que: Santé nationale, les Forces armées canadiennes, Environnement-Canada, les Affaires sociales, Environnement-Québec et Énergie, Mines et Ressources. Enfin, plusieurs travaux préventifs ont été effectués conjointement dans le but de circonscrire et compléter la préparation de plans d'urgence.

2.6 Opérations dignes de mention

Certaines interventions, à la suite de sinistres ou d'opérations de secours, sont dignes de mention:

Codes **Événements**

770 — La planification, la tenue et l'évaluation d'un exercice de simulation ayant pour but de vérifier le plan de mesures d'urgence de la centrale nucléaire de Gentilly II;

790 — la découverte de déchets toxiques dans un ancien dépotoir transformé en zone résidentielle à LaSalle a engendré la relocalisation de plusieurs familles;

310 — les inondations hivernales et printanières des régions de la Gaspésie, Québec et Sherbrooke ont nécessité l'évacuation de plusieurs centaines de personnes;

251 — lors d'une tempête de neige, la mise en application du plan d'urgence municipal de Montmagny a été nécessaire pour héberger temporairement les voyageurs;

685 — une panne de télécommunication causée par un bris de câble sous-marin, s'est produite dans la région de Trois-Rivières; l'équipement de communication pour dispenser les services essentiels a été mis en place, selon les procédures convenues;

930 — des recherches en forêt coordonnées par le personnel du Bureau ont eu lieu à maintes reprises dans plusieurs régions du Québec;

Codes **Événements**

640 — l'utilisation par les équipes de protection civile des équipements de décarcération automobile;

960 — un sauvetage dans un puits en construction a été possible grâce aux équipements et à l'assistance technique du Bureau;

550 — un glissement de terrain à Coaticook a nécessité l'évacuation de quelques familles; l'opération a été menée en collaboration avec la municipalité, le ministère de l'Environnement, le C.N. et le B.P.C.Q.;

Codes **Événements**

252 — des pluies diluviennes et des forts vents ont touché plusieurs régions du Québec;

253 — un ouragan a détruit des résidences de citoyen de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix et Henryville;

260 — une tornade a ébranlé la municipalité de Saint-Sylvère;

760 — un déversement de B.P.C. à Val-des-Bois a demandé l'application de mesures préventives pour les citoyens.

2.6.1 Tableau des interventions du 1er avril 1985 au 31 mars 1986

Catégories d'opérations	Nombre d'interventions	Impact				
		Blessé(s)	Disparu(s)	Évacué(s)	Mort(s)	Secouru(s)
200 **Air** (conditions atmosphériques)						
210 Foudre et orage						
220 Grêle						
230 Pollution de l'air						
240 Sécheresse						
250 Tempêtes						
251 Tempête de neige (blizzard)	1					
252 Tempête de pluie (pluie diluvienne)	4	1		2		
253 Tempête de vent (ouragan)	2			28	1	
260 Tornade	1	2		2		
270 Vague de chaleur						
280 Vague de froid						
290 Verglas						
300 **Eau**						
310 Inondation	65			1 403		83
320 Naufrage						
330 Noyade	3				4	
340 Pénurie d'eau potable	1					
350 Pollution de l'eau						
360 Raz de marée						
400 **Feu**						
410 Conflagration						
420 Incendie de bâtiment	4	1		106		
430 Incendie de forêt (feu de)	3	1		6		1
440 Incendie de véhicule automobile	1					
450 Incendie maritime						
460 Incendie divers	1					

2.6.1 Tableau des interventions du 1er avril 1985 au 31 mars 1986 (suite)

Catégories d'opérations	Nombre d'interventions	Impact				
		Blessé(s)	Disparu(s)	Évacué(s)	Mort(s)	Secouru(s)
500 **Sol**						
510 Avalanche						
520 Effondrement de terrain	3					
530 Effondrement minier						
540 Éruption volcanique						
550 Glissement de terrain	10			8		
560 Pollution du sol						
570 Séisme (tremblement de terre)	1					
600 **Technologie**						
610 Accident d'aéronef	4	1	3			2
620 Accident ferroviaire	2					
630 Accident maritime	1					8
640 Accident routier	46	82			21	13
650 Avarie de barrage	3					
660 Effrondrement de bâtiment	1					
670 Explosions diverses						
680 Pannes						
681 Panne d'aqueduc						
682 Panne de gaz						
683 Panne d'égout						
684 Panne d'électricité	2					
685 Panne de télécommunications	2					
700 **Matières dangereuses**						
710 Explosifs	1			500		
720 Gaz comprimés	1					
721 Gaz inflammable	2			23		
722 Gaz ininflammable non toxique						
723 Gaz toxique						
730 Liquide inflammable	1					
740 Solide inflammable						
750 Comburant et peroxyde organique	1					
760 Matière toxique ou infectueuse	2					
770 Matière radioactive						
780 Matière corrosive						
790 Déchets dangereux	1			68		
800 **Santé** (publique, animale, végétale)						
810 Disette d'aliments (famine)						
820 Empoisonnement collectif						
830 Épidémies diverses						
840 Invasion et attaque d'animaux	1					
900 **Individu(s)**						
910 Accident de montagne	1					1
920 Chute dans les excavations	1					1
930 Disparition en forêt	29		1		8	26
940 Disparition en mer						
950 Disparition autres	4				3	1
960 Personnes en péril autres	11	4		21		14
Total	**217**	**92**	**4**	**2 167**	**37**	**150**

2.7 Autres activités

Le Bureau a travaillé à la validation d'un plan d'urgence régional et à la définition d'un plan type ainsi qu'à la planification de plans régionaux basés sur les territoires de municipalités régionales de comté.

Un groupe de travail a soumis, en décembre 1985, un rapport d'étape sur la méthodologie des plans d'opérations afin de normaliser l'approche du Bureau. Des instructions opérationnelles sur d'autres sujets, dont notamment les matières dangereuses, aideront à la réalisation de plans d'opérations dans ces domaines.

La Direction des opérations révise présentement un projet de plan d'ensemble de mesures d'urgence pour le gouvernement du Québec, tout en poursuivant la préparation d'instructions opérationnelles et de plans d'opérations sur divers risques au niveau provincial et régional.

Le personnel de la Direction des opérations a confectionné une carte dynamique sur la vulnérabilité provinciale et régionale tant pour les risques naturels que technologiques.

Par ailleurs, le Bureau a eu recours à des expertises de ministères et firmes privées pour obtenir des données permettant de mesurer la nature et l'ampleur des dangers et risques représentés par certaines vulnérabilités connues. C'est le cas, entre autres, des études sur les grottes de Boischatel et des dangers d'affaissement que ce phénomène pourrait produire, des risques d'éboulis le long de la falaise du boulevard Champlain, des dangers pour les usagers et occupants d'habitations au bas de la falaise.

Chapitre 3
Secrétariat et Direction de l'administration

3.1 Mandat

Les responsabilités dévolues au Secrétariat du Bureau et à la Direction de l'administration sont regroupées sous l'autorité du directeur de l'administration qui cumule également les fonctions de secrétaire du Bureau. Cette particularité fait qu'en plus d'assumer les responsabilités usuelles reliées à la gestion des ressources humaines, matérielles et financières, le Secrétaire a sous sa responsabilité le contentieux, les communications et l'administration des programmes d'assistance financière décrétés par le Gouvernement. Les montants versés aux sinistrés en vertu de ces décrets sont puisés à même le fonds consolidé du revenu. À cet égard, cette direction formule les demandes relatives aux contributions fédérales en vertu des accords financiers prévus au programme d'aide financière en cas de désastre et au programme conjoint de planification d'urgence.

De plus, le Secrétariat du Bureau et la Direction de l'administration fournissent un support administratif aux gestionnaires du Bureau. Ceci englobe les activités qui assurent le suivi budgétaire, la comptabilisation des dépenses du budget d'opération du Bureau, la gestion des ressources matérielles et de l'aménagement. Cette unité administrative participe également à l'élaboration des procédures et des politiques.

Enfin, cette direction élabore et met en oeuvre des règles de pratique administrative. Elle est aussi responsable de la préparation des prévisions budgétaires, des achats, de la vérification des dépenses et des rapports périodiques des activités financières.

3.2 Secteurs d'activités

3.2.1 Télécommunications

Les télécommunications jouent un rôle primordial dans les situations d'urgence et plus particulièrement pour le Bureau de la protection civile du Québec, responsable de la coordination des secours.

Au cours de l'exercice financier 1985-1986, le Bureau a consenti les sommes nécessaires à l'expansion de son réseau de télécommunications aux régions de l'Outaouais et de l'Abitibi-Témiscamingue. Par cet ajout, le Bureau rejoint maintenant toutes les régions administratives. Ce réseau assure donc, à l'organisme ainsi qu'à ses partenaires, une seconde source de communications.

Par ailleurs, conscient que les sinistres n'ont pas de frontière, le Bureau s'est associé à des provinces voisines, afin de planifier une façon de communiquer en cas d'urgence dans les zones limitrophes.

Enfin, pour la quatrième année consécutive, le Bureau de la protection civile du Québec s'est associé au projet d'intégration des réseaux gouvernementaux de radio-communications du ministère des Communications du Québec, notamment en lui procurant un financement de 55 %, *via* un programme conjoint avec le gouvernement fédéral. Ce projet, une fois complété, permettra au Bureau de coordonner ses ressources d'urgence, et ce, à partir des centres régionaux et provincial de communications d'urgence.

3.2.2 Communications

La Direction de l'administration assure la coordination et le développement des activités de communications du Bureau de la protection civile du Québec. En plus d'informer la population sur les mesures d'urgence, elle doit promouvoir la prévention des sinistres. À ces fins, le quartier général et les directions régionales ont distribué plus de 1 500 dépliants à diverses clientèles telles que citoyens, groupes sociaux, institutions d'enseignement et organismes gouvernementaux.

Au niveau des relations avec les médias, une quinzaine de communiqués ont alimenté la presse écrite et électronique sur diverses interventions du Bureau et sur les programmes d'assistance financière. De plus, la fonction renseignement a été assurée par le personnel du quartier général et des neuf (9) directions régionales.

Par ailleurs, le personnel responsable des activités de communications du Bureau a travaillé, pendant neuf (9) mois à l'élaboration d'un plan de communications et à l'organisation d'un centre de presse, lors d'un exercice de simulation ayant pour but de vérifier le plan de mesures d'urgence de la centrale nucléaire de Gentilly II.

En ce qui a trait aux relations publiques, le Bureau a tenu quelques conférences de presse concernant l'exercice de simulation à la centrale Gentilly II et ce, en collaboration avec les partenaires concernés. De plus, le Bureau a participé à quelques congrès et col-

loques au cours de l'exercice 1985-1986 de façon à demeurer à la fine pointe de l'actualité dans le domaine de la prévention et des mesures d'urgence.

3.2.3 Contentieux

Le contentieux a comme rôle d'assister le Bureau dans l'aspect juridique de ses activités. Il agit comme conseiller auprès du Directeur général du Bureau de la protection civile et de ses principaux collaborateurs et s'assure de la légalité des différentes activités du Bureau.

Le contentieux, de par son mandat, participe à la conception, l'élaboration et la rédaction des diverses politiques, prises de position officielles et propositions législatives présentées par le Bureau.

De plus, la fonction conseil du contentieux l'amène à sensibiliser les employés du Bureau sur les implications juridiques de leur travail.

3.2.4 Programmes d'assistance financière

L'organisation et la gestion des programmes d'assistance financière sont administrées et assumées par le personnel de la Direction de l'administration. Les programmes décrétés, depuis l'adoption de la Loi sur la protection des personnes et des biens en cas de sinistre, ont été administrés par le Bureau de la protection civile du Québec.

Au cours de l'année budgétaire 1985-1986, quatre (4) sinistres ont fait l'objet de programmes d'assistance financière décrétés par le Gouvernement, sur proposition du ministre en titre, totalisant 355 demandes.

Le personnel de ce service a accepté 1 327 demandes d'aide financière pour des sinistres survenus en 1982, 1983, 1984 et 1985. Le montant versé, durant la présente année fiscale, aux victimes des sinistres survenus de 1982 à 1985 s'élève à 13 198 186,27 $, incluant les honoraires et les frais de déplacements des experts en sinistre.

Enfin, il est important de mentionner que de ce montant, 8 186 357,14 $ ont été payé à titre de mesures d'urgence à 41 municipalités touchées par le sinistre des grandes marées des 7 et 8 décembre 1983.

3.2.4.1 Ventilation des crédits versés au 31 mars 1986

Sinistre	$
Inondations de 1982 à Sherbrooke	119 188,39
Pluies torrentielles des 3 et 4 février 1983	14 487,46
Pluies torrentielles des 16, 17 et 18 avril 1983	100,00
Pluies torrentielles du 1er au 10 mai 1983	29 053,24
Ouragan du 8 août 1983	5 370,00
Vents, pluie et neige, verglas des 5 et 6 novembre 1983	338 758,53
Pluies diluviennes à Chandler, le 26 novembre 1983	5 839,13
Forts vents, pluie et neige des 7 et 8 décembre 1983	7 651 016,90
Pluies torrentielles, verglas et forts vents des 13, 14 et 15 décembre 1983	3 250 620,52
Affaissement de sol en automne 1983, dans la région de Montréal	381 711,65
Manque d'eau potable à Saint-Calixte du 20 au 30 janvier 1984	20 000,00
Tornade à Kamouraska, Témiscouata et Rivière-du-Loup, le 23 mai 1984	11 777,77
Pluies torrentielles dans la région de l'Estrie, les 6 et 7 juillet 1984	250 380,71
Tornade dans certaines régions, le 15 juillet 1984	152 348,00
Éboulis sur le boulevard Champlain, le 3 avril 1984	169 654,63
Inondations dans le région du Bas-Saint-Laurent–Gaspésie, en avril 1984	55 486,57
Pluies diluviennes dans la région de Trois-Rivières, le 10 août 1984	81 855,72
Inondations dans la région de Québec en avril 1984	95 971,98
Effondrement du pont de la rivière Sainte-Marguerite, le 30 octobre 1984	36 832,92
Déménagement de la résidence de M. Armand Lacasse à Saint-Gérard-Magella	20 018,75
Inondations dans la région de Châteauguay, le 15 février 1984	15 735,25
Étude sur la grotte de Boischatel	46 350,71
Falaise de Chicoutimi, Rivière-du-Moulin	74 759,90
Dépotoir de LaSalle	370 867,54
Total	**13 198 186,27**

3.2.4.2 Répartition de l'aide financière versée par type de bénéficiaire au 31 mars 1986

Bénéficiaire	$
Particuliers	643 499,21
Exploitations agricoles	2 645 121,29
Petites entreprises	146 608,40
Organismes	77 738,36
Paiement aux municipalités	9 685 219,01
Total	**13 198 186,27**

3.3 Budget

Le budget initial du Bureau de la protection civile du Québec pour l'année 1985-1986 était de 3 585 400 $. En cours d'exercice financier, le budget a été modifié par l'ajout de 1 528 000 $ qui ont servi à assumer les dépenses reliées à l'administration des programmes d'assistance financière décrétés, aux frais de location des bureaux de l'organisme et à des travaux communautaires. Le budget atteint donc la somme de 5 113 400 $. Quant aux dépenses effectuées, elles totalisent la somme de 4 815 300 $.

De plus, le programme conjoint de planification d'urgence a permis au Bureau de recevoir, de la part du gouvernement du Canada pour l'exercice financier 1985-1986, la somme de 1 284 745 $ pour le programme conjoint de planification d'urgence.

3.4 Effectifs

Le Bureau de la protection civile du Québec compte quatre-vingt-quinze (95) postes autorisés, répartis entre le quartier général et les neuf (9) directions régionales.

En terme d'organisation, on compte vingt et un postes (21) à la Direction de la recherche, du développement et de la formation, cinquante-sept (57) à la Direction des opérations, quatorze (14) au Secrétariat et à la Direction de l'administration et deux (2) à la Direction générale.

Chapitre 4
Direction de la recherche, du développement et de la formation

4.1 Mandat

Cette direction a la responsabilité de développer l'expertise reliée aux domaines de la prévention des sinistres, de la planification et de l'application des mesures d'urgence et de sauvetage. Pour ce faire, elle élabore différents projets, tels une politique gouvernementale, des règlements, des protocoles d'entente, une banque d'information, des directives d'application, des normes, guides et procédures opérationnels touchant à la fois le personnel et les bénévoles.

De plus, elle doit concevoir, élaborer et administrer des programmes de cours de formation au niveau provincial en matière de prévention de mesures d'urgence et de sauvetage. Ces programmes sont destinés au personnel du Bureau, à celui des ministères, organismes, corporations municipales, aux bénévoles et à toute autre personne.

Enfin, le directeur de la Recherche, du Développement et de la Formation assume la gestion de deux (2) services, l'un de recherche et de développement et l'autre de formation.

4.2 Service de la recherche et du développement

4.2.1 Rôle

Le rôle de ce service est, entre autres, d'effectuer des analyses techniques, administratives et opérationnelles, de concevoir des systèmes administratifs, opérationnels et informatiques et d'élaborer des politiques, des normes, des directives, des procédures et des guides.

4.2.2 Réalisations

Au cours de l'exercice financier 1985-1986, le Service de la recherche et du développement a effectué plusieurs travaux. Ainsi, parmi les différentes réalisations visant à maximiser la protection des personnes et des biens figurent la détermination des orientations du Bureau pour les trois (3) prochaines années et l'élaboration d'une politique d'assistance financière. Le personnel de ce service a également identifié des risques relatifs au travail des employés du Bureau et préparé un programme de prévention d'accidents du travail conformément aux exigences de la Commission de la santé et de la sécurité du travail.

De plus, une évaluation des besoins en informatique et en bureautique a amené le Bureau à acquérir certains appareils et une seconde évaluation des besoins en locaux a été réalisée pour une éventuelle relocalisation du quartier général. Un système d'information de gestion a été mis en place au cours de l'année 1985-1986, de même que l'implantation d'une banque centrale d'information concernant six (6) risques de sinistre.

Enfin, ce service a effectué le suivi d'une vingtaine de projets de travaux communautaires s'inscrivant dans une préoccupation de protection civile.

4.3 Service de la formation

4.3.1 Rôle

Le Service de la formation a pour fonction d'identifier et d'évaluer les besoins en formation du personnel du Bureau ainsi que ceux de tous les intervenants oeuvrant au sein de la protection civile.

Pour satisfaire ces besoins, le Service reçoit, développe et diffuse des programmes de formation. De plus, il forme et accrédite les instructeurs qui travaillent pour la Direction des opérations, responsable de diffuser les programmes de formation municipaux.

Ce service a la responsabilité de présenter le plan annuel de développement des ressources humaines, de voir à sa réalisation et d'en assurer le contrôle.

Le Service de la formation assure la liaison avec le Collège de la protection civile du Canada, à Arnprior, Ontario, et coordonne l'ensemble du recrutement des candidats québécois pour les cours de ce collège.

Enfin, ce service effectue les recherches et les études requises pour demeurer à la fine pointe de la formation dans les matières reliées à la protection civile.

4.3.2 Réalisations

Au cours de l'année 1985-1986, le Service de la formation a conçu et diffusé un cours intitulé Organisation et conduite d'exercices et un séminaire concernant la protection civile à l'intention des coordonnateurs municipaux.

Il a de plus travaillé à la conception des cours suivants: Direction des opérations, Matières dangereuses, Programme d'accueil et Système de planification. La conception de ces cours devrait être achevée durant l'année 1986-1987.

4.3.2.1 Cours provinciaux

Ces cours sont dit provinciaux en raison du fait que les participants proviennent de toutes les régions administratives du Québec.

	Nombre de cours	Candidats
Séminaire concernant la protection civile, à l'intention des maires et des conseillers municipaux	3	50
Séminaire concernant la protection civile, à l'intention des coordonnateurs municipaux	3	59
Organisation et conduite d'exercices	3	37
Cartes et boussoles	4	47
Total	**13**	**193**

4.3.2.2 Développement des ressources humaines

Soixante-deux (62) personnes ont participé à des activités de perfectionnement, pour un total de 394 jours/personnes, et ce, dans le cadre du Programme de développement planifié des ressources humaines.

Par ailleurs, cinq (5) employés du bureau ont reçu des bourses d'études totalisant 1 556,00 $.

4.3.2.3 Cours fédéraux

Planification d'urgence Canada offre des cours de formation sur les mesures d'urgence; ces cours sont dispensés en français et en anglais au Collège de la protection civile du Canada. Le Bureau de la protection civile du Québec joue un rôle actif, en identifiant les clientèles desdits cours donnés par le fédéral.

	Nombre de cours	Candidats
Planification et opérations d'urgence (Paix)	9	23
Planification et opérations d'urgence (Guerre)	3	45
Élaboration d'exercices	4	7
Manutention des matières dangereuses	10	61
Conférence des maires et des représentants élus	8	61
Gérance du site d'un sinistre	4	14
Opérations d'urgence	2	5
Planification d'urgence au niveau de la communauté (Services sociaux)	6	14
Planification d'urgence au niveau de la communauté (Santé)	2	2
Total	**48**	**232**

Chapitre 5
Orientations du Bureau de la protection civile du Québec pour l'année 1986-1987

Dans le cadre des réflexions qu'il a menées au cours de l'année 1985-1986, le Bureau a pu clarifier sa mission et définir ses rôles et fonctions.

Ainsi, il privilégie pour le Québec un modèle de protection civile décentralisé où tous les intervenants, du citoyen au Gouvernement, assument pleinement leurs responsabilités pour assurer une protection adéquate des personnes et des biens. Les fonctions de conseil, de concertation et de coordination sont essentielles pour mettre en place ledit modèle.

Le Bureau entend conseiller toute personne ayant des responsabilités dans le domaine de la protection civile du Québec sur les trois (3) temps du cycle de la protection civile, soit la prévention, l'intervention et le rétablissement. De plus, il compte utiliser la concertation pour mobiliser les ressources nécessaires à l'organisation de la protection civile du Québec.

C'est par la coordination que le Bureau s'assurera que les intervenants oeuvrant au sein de la protection civile du Québec respecteront les engagements pris lors de la concertation.

À court terme, le Bureau évaluera et précisera son niveau de compétence, analysera les besoins de la protection civile et établira un plan de développement de nos capacités de conseiller en fonction des besoins. Il mettra en place de nouveau mécanismes de concertation dans les domaines où il pourra jouer pleinement son rôle de conseiller, soit dans les domaines où il est, sans équivoque, le spécialiste reconnu par tous. Par la suite, le Bureau coordonnera les activités de protection civile sur l'ensemble du territoire québécois.

Enfin, certains objectifs d'ordre administratif ont été retenus par la direction de l'organisme, soit la consolidation de l'administration des programmes d'assistance financière par la détermination de normes et de critères quantitatifs, l'implantation d'un système de gestion intégré pour chacune des activités du Bureau, en donnant la priorité aux activités relatives à la gestion du budget et à la gestion de l'approvisionnement ainsi que l'implantation d'un système d'information de gestion.

Pour communiquer avec le Bureau de la protection civile du Québec:

Siège social

— 1200, route de l'Église
2e étage
Sainte-Foy, QC
G1V 4M1
Tél.: (418) 643-4776

Directions régionales

— Bas-Saint-Laurent–Gaspésie
599, 3e Rue
Aérogare municipale de Rimouski
Rimouski-Est, QC
G5L 7M9
Tél.: (418) 722-3589

— Saguenay–Lac-Saint-Jean
2483, rue Saint-Dominique
Jonquière, QC
G7X 6K4
Tél.: (418) 547-2651

— Québec
1577, rue Turmel
Ancienne-Lorette, QC
G2E 3J5
Tél.: (418) 643-3244

— Trois-Rivières
Édifice Capitanal
100, rue Laviolette
Trois-Rivières, QC
G9A 5S9
Tél.: (819) 375-4703

— Estrie
195, rue Belvédère Nord
Sherbrooke, QC
J1H 4A7
Tél.: (819) 569-3631

Directions régionales (suite)

— Montréal
384, boulevard Sainte-Croix
Saint-Laurent, QC
H4N 2L4
Tél.: (514) 747-7581

— Outaouais
170, Hôtel-de-ville
Bureau 6.350
Hull, QC
J8X 4C2
Tél.: (819) 778-3737

— Abitibi–Témiscamingue
Pavillon Laramée
1, 9e Rue
Noranda, QC
J9X 2B1
Tél.: (819) 764-5107

— Côte-Nord
Centre commercial Laflèche
625, boulevard Laflèche
Bureau 333
Baie-Comeau, QC
G5C 1C5
Tél.: (418) 589-7903